

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 24 décembre 2020

COVID-19 et fêtes de fin d'année : Réajustement de l'offre de dépistage

Les fêtes de fin d'année arrivent et l'offre de dépistage Covid-19 s'adapte à la demande, à la fréquentation et à l'évolution des dispositifs.

Les dépistages COVID par RT-PCR se poursuivent en cette fin d'année dans les drives suivants :

- Le centre de prélèvement COVID-19 de Purpan est ouvert pour tous les publics sans rendez-vous :
- du lundi au vendredi de 9h à 20h
- samedi et dimanche de 9h à 18h

Il restera ouvert les vendredis 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021 de 9h à 13h.

- Le centre de prélèvement COVID-19 près de Rangueil est ouvert pour tous les publics sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h

Attention : le centre de dépistage Covid-19 de Rangueil est fermé les week-end et jours fériés (25 décembre 2020 et 1er janvier 2021).

Toutes les infos : <https://www.chu-toulouse.fr/-tests-de-depistage-covid-19->

- les laboratoires de biologie médicale libéraux maintiennent leur service analytique pour les Centres Covid Médecins à proximité des drives et des laboratoires.
- Augmentation des créneaux de prélèvements dans les laboratoires en particulier entre Noël et le jour de l'An.
- Mobilisation des plateaux techniques qui seront au maximum de leur capacité pour les trois jours précédant les réveillons.

En revanche, les drives suivants fermeront jusqu'à nouvel ordre à compter du mercredi 23 décembre à 12h : Savary, Argoulets, Zénith.

Pour autant, ces drives pourront reprendre les dépistages dès que nécessaire courant janvier, avec une mobilisation rapide du dispositif.

Pour lutter contre la propagation du virus, la Mairie de Toulouse facilite l'installation de drives de dépistage antigénique sur l'espace public à la demande des pharmaciens.

L'arrêté préfectoral du 13 novembre donne la possibilité aux médecins, pharmaciens et infirmiers de réaliser des tests dits antigéniques hors de leur lieu d'exercice habituel sur la période du 12 novembre au 28 février 2021.

L'autorisation préalable d'occupation du domaine public est nécessaire et la déclaration de leur activité est obligatoire auprès de l'ARS 48h au moins avant le début des tests.

Techniquement, il suffit pour les pharmaciens de remplir le formulaire à télécharger et d'adresser leurs demandes avec l'extrait du Registre du Commerce par mail à accueilmodp@mairie-toulouse.fr

Par ailleurs, des tests « antigéniques », à résultat immédiat, peuvent être effectués par l'intermédiaire de médecins, pharmaciens ou infirmiers, que ce soit « hors les murs », dans des salles communales ou barnums mais également directement dans les cabinets et officines. Dans tous les cas, il convient de se renseigner en amont pour connaître les modalités du dépistage (horaires, prise de rendez-vous).

Un site de dépistage de proximité peut-être utilement recherché sur le site [sante.fr \(https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid\)](https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid)

Tous les acteurs et partenaires restent pleinement mobilisés en cette fin d'année et rappellent que le respect des gestes barrières est le meilleur rempart contre la COVID-19. Protégez-vous et protégez vos proches !

CONTACTS PRESSE

Préfecture: Delphine Amilhau | Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

CHU

Dominique Soulié | tél. : 05 61 77 83 49 | mobile : 06 27 59 58 96
Mathilde Ratineaud | tél. : 05 61 77 86 75 | mobile : 06 09 64 27 52

ARS : Vincent Drochon : 06 31 55 11 77 - 04 67 07 20 57 | vincent.drochon@ars.sante.fr

Mairie : Tel. : 05 61 22 21 47

URPS: Tel: 0534569035